Elections Législatives du 5 Mars 1967

CENTRE DÉMOCRATE
Président Jean LECANUET

ELECTRICES, ELECTEURS,

Nous savons que les Français sont tout à la fois attachés à la stabilité et méfiants à l'égard du pouvoir personnel. Si bien qu'ils demeurent rêveurs lorsqu'ils constatent que l'actuelle continuité politique est essentiellement basée sur ce pouvoir personnel. Elle leur apparait alors avec raison comme particulièrement fragile : Ne tient-elle pas uniquement à la vie du Chef de l'Etat ?

Le Centre Démocrate, fondé par Jean LECANUET a, lui, des conceptions bien plus saines sur la notion de stabilité. Il sait qu'une des conditions premières de celle-ci, c'est **la simplification** de la vie politique par la réduction du nombre des partis. Il le réalise, en ce qui le concerne, en regroupant des forces diverses qui, devant les progrès de la technique et les mutations de l'économie, considèrent que :

— Les notions de droite et de gauche sont en grande partie périmées.

— Les classes sociales ont avant tout des intérêts communs liés à l'expansion économique.

Notre mouvement a réussi dans cette effort de rassemblement puisqu'on trouve parmi ses candidats tous les milieux sociaux et toutes les familles de pensée.

Mais à partir de cette stabilité recherchée, voyons les buts poursuivis par le Centre Démocrate. Il est :

DÉMOCRATE - Cette revendication est essentielle. La vie politique d'un pays libre ne peut, comme c'est actuellement le cas, se ramener à un « chèque en blanc » donné pour sept ans à un seul homme. Tout être humain est faillible et il est donc indispensable qu'un parlement d'hommes libres exerce en fait le contrôle qui lui est dévolu par la Constitution.

Il ne nous appartient pas de remettre en cause le fait de l'élection du Général de Gaulle au suffrage universel mais nous entendons nous réserver le droit de nous opposer aux décisions inspirées par le Chef de l'Etat chaque fois qu'elles nous apparaitront contraires à l'intérêt du pays. L'indispensable équilibre des pouvoirs et le rétablissement des libertés compromises sont à ce prix.

SOCIAL - L'expansion économique est la condition essentielle du progrès social. Or cette expansion est freinée par la priorité donnée par l'Etat aux investissements non productifs, à savoir :

— Mise en place d'une force de frappe périmée, donc inutile. Celle-ci, qui absorbe actuellement, dans les divers postes ministériels, 40 o/o du budget national, doit nécessairement, d'après les spécialistes, coûter de plus en plus cher (un exemple entre mille : le Mirage IV, qui revient à 5 milliards d'anciens francs au lieu des 2 milliards prévus),

— Aide inconsidérée aux castes dirigeantes des pays sous-développés au lieu d'une assistance aux peuples dans le cadre du Marché Commun.

— Dépenses de prestige (600 millions d'anciens francs par exemple dépensés par la Télévision rien que pour la retransmission du voyage présidentiel au Cambodge).

Les résultats d'une telle politique sont maintenant connus : Nous sommes (cf off. stat. des Com. Européennes, Bul. N° 10, 1966) le dernier pays du Marché Commun pour l'accroissement depuis 1958 de l'indice de la production industrielle et du pouvoir d'achat. Notre retard est également très sensible pour les crédits consacrés aux routes, au téléphone, aux investissements hospitaliers (moitié de ceux d'Allemagne et d'Italie) et même à l'Education Nationale.

En face d'une telle situation, nous entendons au contraire lutter pour :

— La priorité aux investissements productifs favorisant les progrès économiques et sociaux et le plein emploi.

— La priorité aux biens d'équipement, logements, écoles, hôpitaux.

— La suppression des zônes de salaires, la revalorisation du salaire unique et de l'allocation-logement, un minimum décent pour les vieillards, un véritable statut pour les veuves, le rétablissement de la retraite à tous les anciens combattants, la carte de combattant aux militaires des secteurs opérationnels d'Afrique du Nord.

— L'inscription dans notre prochain plan économique de la mise du canal de l'Est au gabarit Rhénan et de la construction de l'auto-route Paris-Luxembourg. — *L'existence de voies de communication suffisantes est en effet la condition de base de* **l'industrialisation de la Meuse**. *Une véritable décentralisation administrative apparaît également indispensable à la réalisation de ce but.*

EUROPÉEN - Contre le nationalisme dépassé du Général de Gaulle, nous préconisons une véritable Europe politique. Un tel pouvoir peut seul permettre l'unification des législations sociales et des plans économiques indispensables à la survie d'un Marché Commun efficace. Il est seul susceptible en outre d'équilibrer la puissante Amérique dans une alliance atlantique rénovée.

ATLANTIQUE - Car, en vidant l'O. T. A. N. de sa substance, de Gaulle a gravement atteint la solidarité du monde libre, gage de sa sécurité, donc de la paix. Or ce n'est que dans le maintien de l'équilibre des forces que nous pourrons valablement négocier avec l'Est en vue d'aboutir au rapprochement souhaité par tous puis à un désarmement réciproque.

Un programme de ce genre, le député sortant n'en a évidemment cure. Mais ne voila-t-il pas que, devant les échos de notre campagne électorale, il se découvre tout à coup partisan du rétablissement du dialogue au Parlement et « d'une majorité nouvelle qui ne saurait être soumise à une volonté unique » (Dépêche Meusienne 18-2-67)

L'ennuyeux, pour M. Beauguitte, c'est qu'il n'est plus possible qu'on le croie. Ses multiples variations depuis son entrée dans la vie politique en 1932 sont trop connues de tous. Jamais, sous l'actuel régime, il ne s'est opposé en fait aux décisions du pouvoir, quelles qu'elles soient, ses prudentes réserves demeurant purement verbales ou journalistiques. Jamais il ne le fera à moins que ce pouvoir ne chute devant une autre opposition que la sienne.

N'a-t-il d'ailleurs pas, en récompense de son conformisme, reçu l'investiture dite de la Ve République donnée aux candidats s'engageant en fait à une seule chose : **Ne jamais s'opposer à un gouvernement mis en place par de Gaulle.**

La meilleure preuve de la servilité de M. Beauguitte, nous l'avons d'ailleurs eue, à l'occasion d'un débat dramatique pour notre région, **lorsqu'il s'est agi d'empêcher la brutale fermeture des bases américaines et canadiennes** *Sans tenir le moindre compte de tous ceux qui en vivaient, notre député* **a approuvé celle-ci** *en s'abstenant à l'Assemblée Nationale, le 22 Avril 1966, de voter la motion de censure présentée contre la politique étrangère du Chef de l'Etat.*

Nous ne pouvons, quant à nous, que constater qu'il n'est plus possible de faire confiance au député sortant — Les hommes neufs que nous sommes, désireux de construire une société de liberté, de progrès et de justice, s'offrent à vos suffrages. Vous les aiderez à réaliser une politique nouvelle grâce à une majorité nouvelle. Comme l'a dit Jean LECANUET « le choix du 5 Mars n'est pas entre le présent et le passé, il est entre le présent et l'avenir ».

François MANGEL

Né le 31 Janvier 1925 à Celles-sur-Plaine (Vosges)
Etudes secondaires au Collège de Saint-Dié
Maquisard du Groupe mobile Alsace-Vosges
Combat de Viombois : Septembre 1944
Etudes supérieures à la Faculté de Droit de Nancy
Avocat au Barreau de Nancy le 27-11-46
Avocat au Barreau de Verdun le 3-1-49
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de la Meuse le 29-10-66



Jean LECANUET et François MANGEL
le 29 Janvier 1967, à Paris

Jean LACROIX

Né le 20 Mai 1919 à Sommedieue
Agriculteur
Croix de Guerre en Mai 1940
Engagé volontaire le 28 Septembre 1944
Maire de Bonzée-en-Woëvre
Président Cantonal d'Associations Familiales
Membre du Conseil Social et Culturel
Membre de l'Union Départementale des Associations Familiales
Responsable des Affaires Socio-Culturelles
du Syndicat à vocations multiples
Promoteur des ententes communautaires rurales



Jean LACROIX

J. MARTIN - VERDUN